Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215601105-20260623-41_2026-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de LIGNOL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE
Le : 10/07/2026
Et Publication ou notification du : 10/07/2026

L'an 2026, le 23 Juin à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de LIGNOL s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOUKANDJA Laurent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/06/2026.

Présents : M. BOUKANDJA Laurent, Maire, Mmes : BELLEC Yolande, CHOLEY Sylvianne, GUESNEY Sébastien, HATOUM Adélie, LE BARTZ Martine, SIMON Nicole, WILLERY Jessica, Melles : BOUËDEC Vincianne, LE YAOUANQ Carole, MM : HEMONIC Vincent, LE HYARIC Patrick, PHILIPPE Adrien, PHILIPPE Laurent

Excusé(s) ayant donné procuration : M. DELCOURT Xavier à M. HEMONIC Vincent

A été nommée secrétaire : Mme HATOUM Adélie

41_2026 – Budget assainissement : Validation de la mise en conformité de l'autosurveillance de la station d'épuration communale de Lignol

Dans le cadre du plan d'action 2026 de la SATESE pour l'amélioration du fonctionnement du système d'assainissement de Lignol, plusieurs opérations ont été planifiées avec un degré de priorité.

La mise aux normes de l'autosurveillance de la station d'épuration fait partie d'une des opérations à réaliser sur l'exercice 2026.

La collectivité a reçu deux offres pour cette mise aux normes de la part de la Nantaise des eaux et de l'entreprise Le Dû.

- **Le devis de la Nantaise des eaux comprend :**

- poste 1 : Mise en place d'une mesure de Trop-plein en entrée de station (12 800,00 € HT)
- poste 2 : Mise en place d'un débitmètre électromagnétique pour la mesure de débit en entrée de station (4 500,00 € HT)
- poste 3 : Installation d'une lame déversante calibrée pour la mesure du débit de sortie de la station (3 600,00 € HT)
-poste 4 : Mise en service et le paramétrage (2 700,00 € HT)
-poste 5 : fourniture d'un DOE, Dossier des Ouvrages Exécutés (900,00 € HT)

L'offre globale de la Nantaise des Eaux s'élève à 24 500,00 € HT

- **Le devis de l'entreprise Le Dû comprend :**

- Mise en place d'une mesure de Trop-plein en entrée de station

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215601105-20260623-41_2026-DE

- Mise en place d'un débitmètre électromagnétique pour la mesure de débit en entrée de station
- Mise en place d'un capteur de mesure de débit sortie de la station
- Remontée d'information sur la supervision

L'offre globale de l'entreprise Le Dû s'élève à 28 450,00 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- **RETIENT** l'offre la moins-disante de l'entreprise La Nantaise des Eaux pour un montant de 24 500,00 € HT pour les travaux de mise en conformité de l'autosurveillance de la station d'épuration communale
- **AUTORISE** le Maire à solliciter des aides financières auprès du conseil départemental au titre du FIEA, auprès de l'Agence de l'Eau et tout autre organisme financeur, public ou privé, dans le cadre de ces travaux.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/07/2026

Le Maire
Laurent BOUKANDJA

MAIRIE DE LIGNOL (MORBIHAN)

Le secrétaire de séance
Adélie HATOUM